

La poêle à frire de tante Rose

Autor(en): **Paillard, And.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **77 (1950)**

Heft 11

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-227416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La poêle à frire de tante Rose

Elle était bien jolie, la maisonnette de tante Rose ! Je vois encore son toit de tuile rouge, son jardin plein de fleurs, de chants d'oiseaux et, devant la porte, le gros tilleul tout bourdonnant d'abeilles ; sur le banc rustique, il faisait bon rêver, vers le soir, la tâche finie, ou faire un brin de causette avec les voisins.

Aviez-vous quelque affaire à régler avec tante Rose ? elle vous accueillait dans sa chambre claire, fleurant bon le réséda fraîchement coupé et vous offrait en souriant un verre de cassis avec quelques bricelets de campagne, comme on savait les faire autrefois. Et chacun l'aimait, cette tante Rose, surtout ses deux neveux, Justin et David, un tantinet intéressés, insinuaient les mauvaises langues du village ; ils apportaient à la tante, les jours de boucherie, du boudin ou des atriaux. Leurs épouses, Suzette et Fanchon, ne restaient pas en arrière et réservaient à la bonne vieille, quand on faisait au four, un succulent gâteau, encore chaud, ou, en automne, un grand pot de cougnarde appétissante. C'était à qui la gâterait le plus.

On s'attache aux choses d'ici-bas mais, hélas ! il faut les quitter un jour et, l'an dernier, tante Rose partit pour un monde meilleur, laissant tout son bien à ses deux neveux.

Au retour du champ du repos, les parents éloignés et quelques amis furent invités, selon la coutume, à partager un verre à la pinte du « Cheval Blanc ». On se demandait, un peu par curiosité, à qui reviendrait la maison ; serait-ce à David ou à Justin ? Tous deux y prétendaient de bon droit, l'un parce qu'il avait deux enfants

et l'autre précisément parce qu'il n'en avait pas, par compensation. On s'échauffait de part et d'autre, le ton montait rapidement, mais l'heure de gouverner étant arrivée, il fallut se séparer et remettre la solution du problème à plus tard.

Il faut bien dire que Fanchon et Suzette ne s'aimaient guère et le partage en question ne fit qu'aviver leurs jalousies et leurs vieilles rancunes. Si les deux hommes avaient été seuls à régler l'affaire, tout se serait arrangé facilement, mais il y avait Fanchon, il y avait Suzette qui n'entendaient pas laisser leur part au chat.

Après de longs palabres et de vaines discussions, il fut décidé de soumettre le litige à un homme de loi et de lui demander conseil. On profita d'une visite au Comptoir pour passer chez un avocat réputé et faire ainsi d'une pierre deux coups. Après avoir entendu les deux parties en cause, le conseiller juridique fit diverses propositions, longuement discutées et âprement débattues, pour arriver enfin à cette conclusion que David aurait la maison et Justin le carnet d'épargne, beaucoup plus dodu qu'on ne pensait. Tout paraissait bien en règle. La paix était rétablie entre les deux neveux et l'avocat leur passait déjà la plume pour signer l'arrangement définitif lorsque Suzette se dresse sur ses ergots, comme mue par un ressort et s'écrie, rouge de colère :

— Dites-voilà, Monsieur l'avocat, y a quand même quelque chose qui cloche dans votre combine : vous devriez bien savoir que la tante Rose m'avait promis sa poêle à frire et moi je la veux, c'te poêle, pas question de la donner à la Fanchon qui est déjà

trop bien servie avec la maison et tout le bataclan !

Fanchon, indignée, riposte du tac au tac et les deux furies se crêpaient déjà le chignon, tant et si bien qu'on eut toutes les peines du monde à les séparer.

Tout arrangement devenait impossible. On se quitta en plein désaccord et bienôt commença un long procès ruineux qui finit par engloutir la maison, le carnet d'épargne et la poêle à frire de tante Rose !

And. Paillard.

En hommage à Jaques-Dalcroze, chantre de Romandie

*De ce terroir romand, nul mieux que Toi, Dalcroze
N'a su mettre en couplets le primitif élan
Et de notre gaîté, timide, quand elle ose
Exprimer la hardiesse en ce qu'elle a de lent...*

*C'est que ton cœur sensible aux coutumes sans pose
De nos bons vigneron qui chantent en parlant
Fut à larges battants ouvert à notre prose
Dont bruissaient et l'Auberge et nos Fêtes de chant.*

*Sous tes notes les mots prenaient gentes ardeurs,
Musique et poésie étaient à nouveau sœurs :
Les travaux de nos champs chantaient vraiment dans l'âme.*

*Aussi qui ne regarde un village, un coteau
Sans qu'aussitôt une chanson ne s'en réclame
Et qu'on pense tout bas : Dalcroze est mort trop tôt.*

R. Molles.

Les patois au Congrès du Rhône à Avignon

A notre grande surprise, la première séance de ce congrès fut consacrée aux dialectes rhodaniens et à leur rapport avec la langue française. Ce qui est une des conséquences de la création de l'Académie rhodanienne des lettres.

M^r Marcel Guinand, de Genève, président de l'Union générale des rhodaniens et de l'Académie, introduisit le sujet en exprimant le désir que les orateurs disent leur opinion sur les patois, et sur l'influence bonne ou mauvaise qu'ils peuvent exercer sur la langue française.

Dans une belle envolée provençale, M. Frédéric Mistral, neveu du poète et conservateur au musée de Maillane, nous dit ce qui se fait en Province pour le maintien de la langue locale. Les pédagogues ont la faculté d'enseigner le provençal pendant les heures consacrées aux